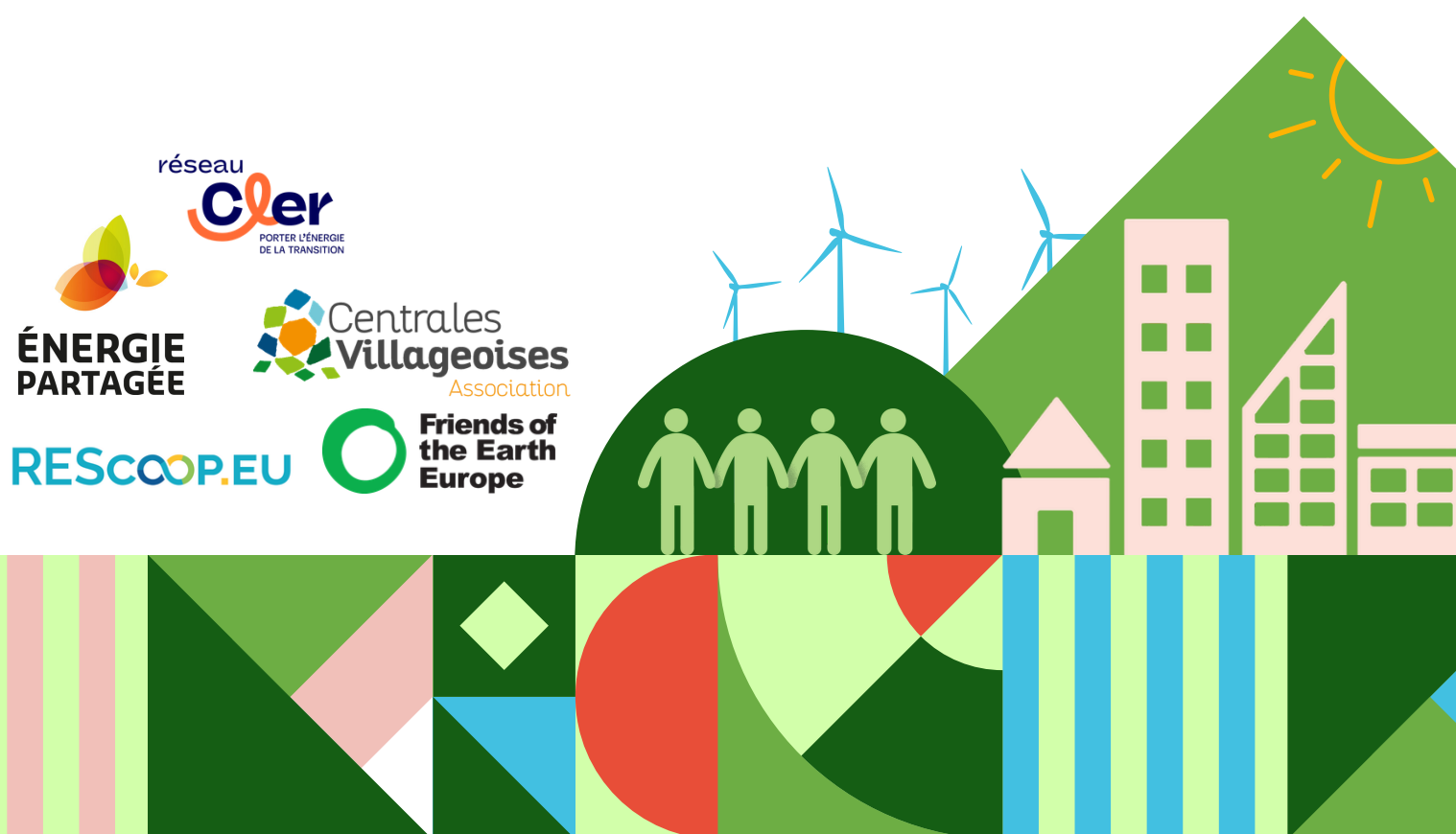




DES COMMUNAUTÉS ÉNERGÉTIQUES PLUS FORTES, DES RÉGIONS PROSPÈRES

LE RÔLE DE L'ÉNERGIE CITOYENNE DANS
LES PLANS DE PARTENARIAT NATIONAUX
ET RÉGIONAUX

BRIEFING



L'énergie citoyenne a un fort impact social et territorial et devrait constituer la pierre angulaire des plans de partenariat nationaux et régionaux

La refonte de la directive 2018/2001 (directive sur les énergies renouvelables II, ou REDII) et la refonte de la directive 2019/944 (directive sur le marché intérieur de l'électricité, ou IEMD) ont établi les communautés énergétiques citoyennes (CEC) et les communautés d'énergie renouvelable (REC) comme les deux définitions juridiques couvrant les communautés énergétiques (CE), et leur ont donné le droit de participer à l'ensemble du marché de l'énergie. Ces activités ont ensuite été élargies dans le cadre du paquet FitFor55, notamment aux rénovations, au chauffage et au refroidissement, ainsi qu'à la lutte contre la précarité énergétique.

Grâce aux communautés énergétiques, les citoyens, les petites entreprises et les acteurs publics locaux peuvent co-crée des projets locaux d'énergie renouvelable, favorisant ainsi une transition énergétique inclusive au niveau local.



+ 8,000

le nombre de communautés énergétiques en Europe, selon le projet ESPON TANDEM, le projet de cartographie le plus complet à ce jour sur les communautés énergétiques



1,100€/an



le montant qu'un ménage européen peut économiser en participant à une communauté énergétique.



10%/an

Réduction moyenne de la consommation d'énergie grâce à des changements de comportement résultant d'une meilleure connaissance des questions énergétiques.



74%

des communautés énergétiques ont des objectifs sociaux, souvent liés à la lutte contre la précarité énergétique.



45%

de la demande énergétique de l'UE pourrait être couverte par les communautés énergétiques d'ici 2050.



Sécurité d'approvisionnement

Divers fournisseurs d'énergie communautaires ont pu plafonner ou maintenir leurs prix en dessous de ceux du marché tout au long de la crise de l'énergie, grâce à leur capacité à couvrir les besoins de leurs membres avec leurs propres énergies renouvelables. Associées au stockage et à la flexibilité, **les communautés énergétiques peuvent renforcer la résilience locale et la sécurité d'approvisionnement.**

Comment l'énergie citoyenne peut contribuer aux objectifs des plans de partenariat nationaux et régionaux

En juillet 2025, la Commission européenne a publié son projet de règlement établissant le nouveau « Fonds européen pour la cohésion économique, sociale et territoriale, l'agriculture et les zones rurales, la pêche et les zones maritimes, la prospérité et la sécurité », ou « Plans de Partenariat Nationaux et Régionaux » (PPNR)

Objectifs du Fonds	Lien avec l'énergie citoyenne
 « réduire les déséquilibres régionaux dans l'Union et le retard des régions les moins favorisées »	Les capitaux générés par les communautés énergétiques restent locaux: • Les projets de communautés énergétiques génèrent <u>deux</u> (France) à <u>huit</u> fois (Allemagne) plus de retombées économiques locales que les projets privés classiques. • Chaque euro de subvention publique investi génère 50 euros de retombées économiques locales. Chaque euro public investi dans un projet énergétique communautaire attire entre 40 et 60 euros de capitaux privés. Au total, les communautés énergétiques peuvent mobiliser jusqu'à <u>176 milliards d'euros</u> pour la transition énergétique d'ici 2030. Les communautés énergétiques créent des emplois locaux et des opportunités économiques, consacrant ainsi le “droit de rester” dans les territoire.
 « soutenir l'emploi de qualité, l'éducation et les compétences ainsi que l'inclusion sociale »	A travers l'UE, les communautés énergétiques contribuent à 4800 emplois ETP <i>(Extrapolation à partir du projet LIFE ENERCOM Facility)</i> Les communautés énergétiques peuvent être des incubateurs de compétences vertes et numériques, car elles : • familiarisent leurs membres avec les équipements numériques liés à la flexibilité du réseau (par exemple : l'équilibre de la réponse à la demande en énergie, le stockage par batterie, les réseaux électriques) • sensibilisent leurs membres afin qu'ils comprennent leurs factures d'énergie, leurs droits en tant que consommateurs et comment participer activement à la transition énergétique • accompagnent la montée en compétences des citoyens afin qu'ils se forment dans des domaines tels que la rénovation des logements



Comment l'énergie citoyenne peut contribuer aux objectifs des plans de partenariat nationaux et régionaux - suite

Objectifs du Fonds	Lien avec l'énergie citoyenne
 « soutenir la mise en œuvre de la PAC »	Comme le souligne le <u>centre consultatif de la Commission sur les communautés énergétiques rurales</u>, les communautés énergétiques peuvent: • Diversifier les revenus des agriculteurs (par exemple, grâce à la vente de biomasse résiduelle à des fins énergétiques) et réduire leurs dépenses opérationnelles (par exemple, grâce à l'agri-voltaïque) • Créer des opportunités économiques et sociales dans les zones rurales, en particulier pour les jeunes, renforçant ainsi la cohésion sociale
 « protéger et renforcer la démocratie dans l'Union et défendre les valeurs de l'Union »	Les communautés énergétiques sont des écoles de démocratie, car leur modèle de gouvernance familiarise les citoyens avec les processus décisionnels participatifs. Elles peuvent également faciliter une relation de de coopération solide entre les citoyens et les acteurs publics locaux. En encourageant une participation égalitaire, les communautés énergétiques atténuent les différences liées à l'âge, au genre, au milieu social, etc. Plus important encore, grâce à la participation directe, <u>les communautés énergétiques favorisent l'acceptabilité sociale des énergies renouvelables</u>. • A travers l'Europe, 61 % des personnes interrogées ont déclaré qu'elles pourraient adhérer à une coopérative énergétique • Au Royaume-Uni, <u>62 % de la population</u> soutiendrait un projet d'énergie renouvelable communautaire dans leur région, contre 40 % pour un projet privé.



Aperçu des articles du projet de règlement relatifs aux communautés énergétiques

ARTICLE 6

Partenariat et gouvernance à plusieurs niveaux

Les communautés énergétiques devraient être associées à l'élaboration du PPNR. En particulier, les coalitions nationales de communautés énergétiques devraient également participer au(x) comité(s) de suivi qui sera(ont) mis en place pour superviser la mise en œuvre du plan.

ARTICLE 22

Exigences relatives aux PPNR

Les États membres doivent démontrer la cohérence entre leur PPNR et leurs plans nationaux énergie-climat (PNEC),

qui fournissent déjà des informations détaillées sur les mesures de soutien aux communautés énergétiques.

- En ce sens, les États membres peuvent **tirer parti des communautés énergétiques comme outils de cohésion sociale, en particulier dans les régions moins développées, en transition et ultrapériphériques.** Permettre aux collectivités locales de mettre en œuvre, en collaboration avec les citoyens, des projets dans les domaines de la chaleur renouvelable, du partage de l'électricité, de la mobilité électrique partagée et de la rénovation des logements.
- L'indicateur 191 du règlement sur la performance mentionne spécifiquement les communautés énergétiques avec un coefficient climatique de 100 % et un coefficient social de 40 %. Cela signifie que ces investissements **peuvent être pris en compte dans l'affectation sociale de 14% et l'affectation climatique de 43 %** dans les PPNR.

Les États membres doivent tenir compte des recommandations spécifiques par pays du semestre européen

Comme le souligne une étude de REScoop.eu, la Commission a toujours recommandé aux pays de l'UE d'adopter des **mesures de soutien** aux communautés énergétiques.

ARTICLE 26

Sur la mise en œuvre EU Facility

EU Facility est destiné à soutenir les actions transfrontalières présentant une valeur ajoutée au niveau de l'Union. Les activités éligibles comprendront les « activités LIFE ». **EU Facility devrait donc aider les communautés énergétiques à développer des services communs et innovants couvrant différents États membres** (par exemple, des guichets uniques en ligne ou des outils permettant de massifier l'autoconsommation d'énergie).



Aperçu des articles du projet de règlement relatifs aux communautés énergétiques - suite

ARTICLES 35 ET 76

sur la Politique Agricole Commune et le développement local mené par les communautés

De l'agri-voltaïque aux biopellets, **les communautés énergétiques peuvent aider les agriculteurs à diversifier leurs revenus, à promouvoir l'action climatique et à renforcer la cohésion sociale.** Elles devraient être soutenues en tant qu'outil à part entière du développement local, mené par les habitants eux-même, en particulier dans les zones rurales.

ARTICLES 74 ET 75

Initiatives de coopération territoriale et locale et développement territorial et urbain intégré

Les communautés énergétiques peuvent être un outil clé du développement territorial dans chaque région, conformément à l'objectif de la stratégie énergie solaire de l'UE qui prévoit une communauté énergétique par commune de plus de 10 000 habitants. Les collectivités locales peuvent s'associer à des organisations expertes en énergie citoyenne et locale et mettre en place des guichets uniques. Ces guichets uniques permettront d'aider les citoyens à comprendre et à agir pour la transition énergétique grâce à une approche ascendante et locale.

ARTICLES 80 ET 82

sur le Fonds social pour le climat et les synergies avec le Fonds pour la modernisation

Il existe aujourd'hui en Europe **plus de 650 projets de chauffage et de refroidissement portés par des communautés énergétiques**, qui fournissent une **énergie thermique stable et propre à plus de 1,9 million de citoyens de l'UE**. Le Fonds social pour le climat et le Fonds pour la modernisation devraient donner la priorité à ces projets, ainsi qu'aux rénovations de logements qui les soutiennent.



APERÇU DE LA DYNAMIQUE FRANÇAISE DE L'ÉNERGIE CITOYENNE



486

projets d'énergie citoyenne

1.7 TWh

d'électricité produite

117 GWh

de chaleur renouvelable

40.000 citoyens actionnaires



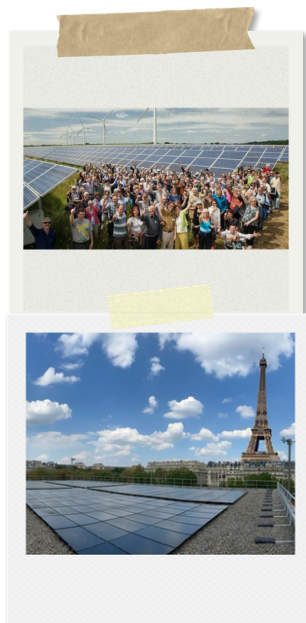
842

collectivités locales actionnaires



105 millions €

de capital total mobilisé



Territoires

Des retombées économiques sont 2 à 3 fois plus importantes pour le territoire quand le projet est citoyen



Haute valeur écologique et démocratique

1 label « Énergie Partagée » (reconnu par l'ADEME)

4 chartes pour les enjeux spécifiques de ces technologies : bois-chaleur et territoire, photovoltaïque au sol, hydroélectricité, méthanisation